

**COMPTE-RENDU de la RÉUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Lino Ventura, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 07 décembre 2020

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Thierry MOREAU, Joël FROGET, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Graziella LEBEAU, Julien MICHELY, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Excusée : Karine LAUNAY qui a donné pouvoir à Christine RICHARD.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Cédric CLAVREUL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Adhésion au contrat d'assurance groupe « risques statutaires »
2. Installation d'un coffret prise par le SIEM
3. Loyer du commerce
4. Tarifs 2021 loyers communaux
5. Tarifs 2021 cimetièr
6. Tarifs 2021 photocopies
7. Tarifs 2022 « Espace Lino Ventura »
8. Questions diverses

**DCM2020/52 – ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 21 janvier 2020, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	<b>4,40 %</b>	<b>4,40 %</b>
agents IRCANTEC	<b>1,15 %</b>	<b>1,15 %</b>

**Base de prime :** L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation **sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC** La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe,

- avec couverture des charges patronales.

#### **DCM2020/53 – INSTALLATION D'UN COFFRET PRISE PAR LE SIEMML**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARACÉ,

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies,

Vu le détail estimatif des travaux d'adaptation de l'armoire d'éclairage public C2 et du coffret prise, Place de l'église pour un montant de 3 086,53 € TTC

#### **Décide de**

participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

par règlement sur présentation, des appels de fonds des sommes dues au SIEMML du montant TTC.

Nature des travaux :

Travaux SIEMML	Participation de la Commune
Réseaux divers	3 086,53 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 086,53 €</b>

**Pour Info** : le dossier ENEDIS est complet pour la demande de raccordement du coffret.  
Le devis estimatif est de 1 302,48 € TTC pour une installation alimentée au plus tard le 19/02/2021.

#### **DCM2020/54 – LOYER DU COMMERCE**

---

La crise sanitaire que nous traversons actuellement ne favorise pas l'activité du commerce « Chez Lulu ».

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas facturer les loyers de décembre 2020 et janvier 2021 du commerce.

#### **DCM2020/55 – TARIFS 2021 LOYERS COMMUNAUX**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers communaux qui seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Café/épicerie (« Chez Lulu ») : **400 €/mois**
- Ancienne Boulangerie (M. Grenouilleau/Mme Marreau) : **550 €/mois**
- Jardin à côté du cimetière (M. Audren) : **70 €/an**
- Terrain de Grohier (M. Da-Purificação) : **150 €/an**

#### **DCM2020/56 – TARIFS 2021 CIMETIÈRE**

---

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide les tarifs suivants pour 2021 soit :

Tombes :                    15 ans : **70 €**  
                                      30 ans : **90 €**  
                                      50 ans : **130 €**

Columbarium :            15 ans : **300 €**  
                                      30 ans : **450 €**  
                                      50 ans : **600 €**

Jardin du souvenir : **30 €** pour la dispersion des cendres

#### **DCM2020/57 – TARIFS 2021 PHOTOCOPIES**

---

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2021 soit :

Noir et Blanc :            A4 = 0,20 €  
                                      A3 = 0,40 €

Couleur :                    A4 = 0,50 €  
                                      A3 = 1,00 €

Et pour les associations de Baracé, les tarifs sont les suivants :

Noir et Blanc :            A4 = 0,10 €  
                                      A3 = 0,20 €

Couleur :                    A4 = 0,20 €  
                                      A3 = 0,40 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2022 soit :

**Locations habitants de Baracé\* du samedi matin au dimanche 20 heures :**

- Petite salle et cuisine ..... **220 €**
- Grande salle et cuisine ..... **350 €**
- Toutes les salles et cuisine ..... **450 €**

\*Ce tarif est accordé une seule fois dans l'année pour un foyer Baracéen.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de **70 €** sera demandée.

Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

**Locations hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures :**

- Petite salle et cuisine ..... **320 €**
- Grande salle et cuisine ..... **560 €**
- Toutes les salles et cuisine ..... **750 €**

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures une somme de **100 €** sera demandée.

Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

**Locations diverses :**

- Petite salle : **80 €** (habitant de Baracé) et **120 €** (hors commune)
- Grande salle : **130 €** (habitant de Baracé) et **200 €** (hors commune)

Un supplément de **50 €** sera appliqué aux locataires désireux de bénéficier de la salle dès le vendredi matin à partir de 10 heures.

Un chèque de caution de **850 €** sera demandé à la réservation + **150 €** pour le nettoyage des tables et des chaises.

**Le paiement de la location se fait le jour de la remise des clefs en même temps que l'état des lieux d'entrée et le chèque de caution est rendu après avoir procédé à l'état des lieux de sortie.**

Pour faire suite à la demande Madame Graziella LEBEAU sur la possibilité de faire un forfait ménage, il est demandé à la commission cadre de vie d'étudier la question qui pourrait être débattue à une prochaine réunion de conseil.

**QUESTIONS DIVERSES**

---

1. Réunions Commissions Intercommunales.

- Aménagement du territoire : état des lieux du territoire pour la mise en place du PLUi.
- Environnement : discussion sur la mobilité, la compétence mobilité devrait devenir intercommunale.
- SICTOM :
  - Regroupement de 3 syndicats de collecte d'ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le SICTOM souhaite une gouvernance locale et rester vigilant sur les tarifs. Une étude sera réalisée par le bureau d'études KPMG.
  - Composteurs partagés : Un questionnaire peut être diffusé dans les lotissements pour savoir si les habitants seraient intéressés par un composteur partagé. Le conseil municipal n'y est pas favorable.
  - Le broyeur est mis à disposition gratuitement aux communes, un planning a été envoyé ( branches diamètre 10 cm ).

Possibilité d'une subvention aux particuliers pour l'achat d'un broyeur, de 50 % à hauteur de 300€.

- Un marché de collecte a été lancé le 6 novembre pour faire suite au contrat avec Brangeon qui se termine le 31 décembre 2021. Une augmentation des tarifs est attendue. Une base logistique (quai de transfert) va être construite pour être opérationnelle dès le 4 janvier 2022, et ce pour que toutes les entreprises qui répondent au marché soient à égalité.

- Borne APIVET : Le conseil municipal est intéressé pour mettre en place une borne sur la commune.

2. Espace Jeunes : il restera fermé pendant les vacances de Noël.
3. FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) : Pour faire suite aux refus de 2 communes pour la répartition proposée par la CCALS, il va nous être reversé 13 264 €.
4. Fibre : les travaux ont pris du retard, les poteaux bois seront installés courant janvier. Il faut relancer les propriétaires pour l'élagage des haies.
5. Commission Communales des impôts directs :  
Commissaires titulaires : Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Thierry MOREAU, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT.  
Commissaires suppléants : Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAES, Karine LAUNAY, Graziella LEBEAU, Julien MICHELY.
6. Commission de contrôle des listes électorales : Joël FROGET, Jean-Baptiste RICHARD, Élisabeth LE GOUIC.
7. Nous avons fait l'achat de 10 boîtiers électriques pour les guirlandes de Noël, chez Tessier électricité, pour un montant de 342,84 € TTC afin de remplacer quelques prises défectueuses.
8. L'entreprise BENARD a remplacé la chambre froide à la salle des fêtes, pour un montant de 2 417,65 € TTC, elle a été livrée le 3 décembre. Cédric est intéressé pour récupérer l'ancienne chambre froide qui ne fonctionne plus.
9. Enquête mobilité : la CCALS lance une enquête mobilité pour connaître les pratiques de mobilité des habitants du territoire. Les questionnaires se feront par téléphone à compter du 4 janvier 2021, les personnes interrogées seront préalablement informées par courrier.
10. Enracinons notre territoire : Nous sommes inscrits au dispositif : aide maxi de 300 € pour l'achat d'arbres et d'arbustes par le Département. Pour le terrain multisports, prévoir haie de 34 m, haie fleurie (seringat, forsythia, buddleia, weigelia, abelia, .....)  
L'achat des arbres doit se faire avant le 31 décembre.
11. Chocolats de Noël : achat de sachets de truffes : boîte métal de 500 g de truffes pour 6,50 € TTC. Il est prévu une boîte par foyer pour nos aînés.
12. Si les vœux peuvent avoir lieu, ils se feront le dimanche 31 janvier à 15h00.
13. Suite au deuxième confinement, les Pompiers de Durtal n'ont pas pu distribuer les calendriers comme les années précédentes, ceux-ci seront donc mis dans les boîtes

aux lettres. Les habitants pourront faire un don soit par internet, ou le déposer à la mairie dans une boîte prévue à cet effet.

14. Madame Lebeau demande si les répétitions de théâtre pour les enfants pourraient reprendre le 15 décembre. Vu les directives de l'État, les répétitions semblent ne pas pouvoir reprendre avant le 20 janvier.

15. Marché :

Problème de stationnement rue des écoles : le stationnement rue des Écoles, le mardi soir, empêche la libre circulation des véhicules, un panneau stationnement interdit sera installé.

Réflexion pour aménager le terrain communal, chemin des Loges, afin d'en faire un parking.

Pour information, l'église est ouverte au public aux heures de marché pendant toute la durée des fêtes de fin d'année.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.